

L'OLYMPISME: VECTEUR D'ÉDUCATION

**APPEL POUR LA RECONNAISSANCE ET LA DIFFUSION DE L'IMPORTANCE
PÉDAGOGIQUE DE LA DIMENSION HUMANISTE DE L'OLYMPISME**



Gustavo MARCOS

Vice-Président de l'Académie Olympique du Portugal

Propositeur du présent Appel

Les Jeux Olympiques, constituent aujourd'hui le plus grand et le plus médiatique événement à l'échelle mondiale.

Toutefois, les préoccupations pédagogiques qui sous-tendent la création du Mouvement Olympique, sont encore entourées par un anonymat presque embarrassant, loin de l'attention des grands groupes de médias, de l'action des gouvernements, de la vie des populations ou du quotidien de la plupart des écoles.

Lorsque nous observons les protocoles établis entre les Comités Nationaux Olympiques et l'État, il peut être conclu que la majorité détermine le soutien financier en fonction de la performance sportive des athlètes participants aux Jeux Olympiques, négligeant ce qui est le vrai but du Mouvement Olympique et, même dans certains cas, considérant les comités nationaux olympiques comme des institutions limitées à l'organisation de la participation aux Jeux.

À la fin du XIXe siècle, Pierre de Coubertin a construit un travail pédagogique, l'Olympisme, une œuvre qui peut être assumée par tout être humain comme une philosophie de vie, où le sport est un moyen, pas une fin, et assume position en tant que force motrice de la volonté et de la transmission des valeurs civilisationnelles, résultants de une chaîne ininterrompue de la pensée humaine, qui s'origine dans l'Antiquité.

Cette dimension humaniste est, en fait, la plus grande richesse du Mouvement olympique : la claire volonté partagé par Coubertin de dépasser la traditionnelle dichotomie corps / esprit, pour aller plus loin et, à la lumière de ce principe, souligner les devoirs fondamentaux de l'éducateur, liés à une culture d'effort sportif, de développement intellectuel et de l'amélioration de la morale ainsi que de la force de l'exemple comme source d'inspiration, en tant que des actions indissociables d'un processus éducatif qui les intègre dans un tout harmonieux, contribuant à la plénitude de l'être humain.

Quand, à l'occasion de la 12eme session de l'Académie Internationale Olympique, vous m'avais confié la mission de, en nom de tous, adressé l'assemblée, j'ai réfléchi que, en tant

que gardien d'un idéal humaniste, le Mouvement Olympique devrait revenir au niveau humain, métrant le sport au service de l'homme et des besoins de son plein épanouissement, bien qu'aidant à répondre aux questions et défis de tout les jours, en prenant comme une cause pour laquelle il vaut la peine de se battre!

Ce moment de réflexion fut aussi le point de départ pour le document qui se présent devant nous aujourd'hui, matérialisé sous la forme d'un appel qui renforce et développe l'importance des principes fondamentaux versés dans la Charte olympique, demandant des actions spécifiques et des partenariats à qui a, effectivement, le pouvoir de faire la différence: le Mouvement Olympique, l'État, les Institutions Scolaires et la Communauté.

Aujourd'hui, en dépit de toutes les contraintes et difficultés, les Académies Nationales Olympiques, en coopération avec l'Académie Internationale Olympique, sont des institutions naturellement capables d'intervenir au niveau de la sensibilisation pour le grand plan d'action pédagogique sous-jacente à l'Olympisme, démontrant que le Mouvement olympique est, en fait, un partenaire indispensable et fiable dans la définition des politiques nationales d'éducation, liés à la construction d'une société plus fraternel, plus solidaire, plus pacifique, où il règne le principe de l'amitié entre toutes les communautés, sans distinction de religion, de culture, d'éthnie ou de nationalité.

A l'heure où l'agenda 2020 est sur l'ordre du jour, les Académies Nationales Olympiques ont une occasion en or de faire entendre leur voix et leur appel parce que, comme a indiqué Randy Harvey, ce parfois le Mouvement olympique ne était pas en mesure de remplir la commande de contribuer à une civilisation mondiale plus parfaite, **la vérité est que ce est le seul véhicule qui nous permet de continuer à essayer!**

Cette inspirante tentative est le qui nous apporte aujourd'hui ici, à Paris, et nous conduit aussi à appeler à la reconnaissance et la diffusion de l'importance pédagogique de dimension humaniste de l'Olympisme.

C'était ici, au cœur de cette ville de Paris, de cette ville de rêves où, il ya 152 années, il est né le fondateur de l'Olympisme moderne, Pierre de Coubertin, et c'était ici que, par sa main, a été fondée une nouvelle Olympie, marqué non plus par des considérations religieuses, mais vers la création d'un homme nouveau, reflétant une approche pédagogique qui pourraient correspondre aux progrès scientifiques et technologiques de son temps.

Pour Coubertin, le nouvel athlète olympique diffère de l'ancienne dans leurs convictions, qui ne sont plus dans l'euphorie de la victoire n'importe à quel prix, mais dans l'idéalisme romantique, capable de captiver et d'inspirer les autres, comme Athos, Porthos, d'Artagnan ou Aramis on fait à travers de leurs aventures littéraires.

Aujourd'hui, je me présente devant vous inspiré par ces mêmes idéaux, par ces mêmes convictions, ému et reconnaissant pour l'opportunité d'être ici, chez vous, avec la l'espoir que la promotion de la dimension humaniste l'Olympisme en tant que vecteur d'éducation, peut aussi aider à libérer les êtres humains de la peur et de l'obscurantisme.

Pour sa tradition historique, culturelle et civilisationnelle, ce devrait être l'appel de la Francophonie, ici réunit dans cette magnifique Association; Ici c'est le moment où je vous invite à tenir bien haut l'appel, pour le prendre à tous les autres Académies Olympiques du monde entier.

Maintenant, c'est le moment où il laisse d'être simplement un document pour notre appel, notre espoir, **L'APPEL DE PARIS**, reflétant tous nos convictions dans la construction d'un monde meilleur!

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts ! Parce que, ensemble, nous pouvons faire la différence, parce que c'est aussi au notre cœur la Force qui a toujours fait de la France et la francophonie un flambeau de progrès humain!

Chers Amis,

Un pour tous et tous pour l'avenir de l'Humanité !



Jean VINTZEL

Président de l'Académie nationale olympique française

Secrétaire général de l'association francophone des académies olympiques

Il aura fallu patienter 24 ans après le décès du Baron Pierre de Coubertin en 1937 pour saluer la naissance de l'Académie internationale olympique à Olympie.

Carl DIEM, leader du sport allemand de l'époque et Ioannis KETSEAS, secrétaire du Comité olympique hellénique et membre du CIO voyaient leur pugnacité récompensée par la création, en 1961, d'un centre culturel dont la tâche principale serait d'établir l'idée olympique sur des fondements scientifiques.

Le centre interdisciplinaire multi culturel était né avec pour objets d'étudier, d'enrichir et de promouvoir l'olympisme.

Les nombreuses sessions annuelles réunissant les acteurs et représentants à des titres divers du mouvement sportif et olympique international, visent à favoriser la mise en œuvre des principes éducatifs et sociaux de l'olympisme en conformité avec ceux énoncés par les Grecs anciens et les apports du mouvement olympique moderne initiés par Pierre de Coubertin.

Il appartient aux comités nationaux olympiques et sportifs de promouvoir les principes fondamentaux et les valeurs de l'olympisme.

Mobilisés par l'organisation et la direction des délégations aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'aux compétitions patronnées par le comité international olympique, parfois par la désignation des villes candidates à l'organisation de l'événement olympique, c'est tout naturellement vers les Académies olympiques que les CNO se tournent pour assurer la diffusion des principes de l'olympisme.

Excellence, amitié, respect constituent la base sur laquelle le mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde

meilleur.

Ce sont aujourd'hui 145 académies olympiques qui participent à l'éducation de la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

Plusieurs initiatives sont prises au sein des académies olympiques au nombre desquelles :

- La célébration de la journée olympique instituée depuis 1948 le 23 juin, date de la création du comité international olympique en 1894,
- Les camps olympiques de la jeunesse,
- La recherche sur l'identité, les valeurs du sport et de l'olympisme,
- Le rôle de veille sur la place et les évolutions du sport,
- Les publications et les remises de prix,
- L'organisation de colloques, sessions, séminaires, journées d'études,
- La sauvegarde et la mise en valeur des patrimoines

ainsi que toutes les initiatives en lien avec les possibilités et traditions culturelles des différents pays.

A cet instant, il m'est particulièrement agréable de saluer et féliciter toutes celles et tous ceux qui, au sein du comité olympique du Portugal et de son Académie olympique apportent leur soutien à Gustavo MARCOS pour l'organisation des Jeux de Quelfes et la promotion de « l'appel pour la reconnaissance et la diffusion humaniste de l'olympisme » dont il est l'initiateur et qui a déjà suscité beaucoup d'intérêt au sein de plusieurs Académies et comités olympiques.

Puissent ces initiatives participer à ce combat essentiel de la défense, de la réalisation et de la promotion de l'Homme dans toutes ses dimensions !

Elles feront honneur à la mémoire de Pierre de Coubertin et au développement de ses « idéaux olympiques » qui lui tenaient tant à cœur.



André LECLERCQ

Président d'honneur fondateur de l'Association Francophone des Académies Olympiques

L'origine des Jeux olympiques se perd dans la Grèce primitive entre l'histoire et la légende. Le mythe de fondation des Jeux le plus lointain met en scène les dieux eux-mêmes. On ne sait pourquoi ils furent créés, mais on sait pourquoi ils furent restaurés en 884 avant notre ère. A Iphitos, roi d'Elide, qui va consulter l'oracle de Delphes en vue de sauver la Grèce des guerres intestines et de la peste, la Pythie répond qu'il faut réintroduire les Jeux olympiques.

Cette trêve ne durera guère et les Jeux olympiques entrent à nouveau dans l'oubli avant une nouvelle restauration, en ~776, durable cette fois puisque nous en connaissons l'histoire qui s'étend sur douze siècles ! La trêve va se perpétuer avant même d'être officiellement proclamée.

Pierre de Coubertin tirera des leçons de l'histoire et la Charte olympique précise : « *Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine* ».

En effet, le sport n'est pas la guerre, il en constitue une sorte de contraposition. A la guerre, on s'oppose parce que l'on n'est pas d'accord, il en résulte la destruction, le chaos. En sport, on est d'accord pour s'opposer, il en résulte la rencontre, le cosmos. L'adversaire n'est pas l'ennemi, il est le partenaire indispensable : sans lui, on ne joue pas. Et, pour bien jouer contre lui, on joue avec lui. Du local à l'international, l'institution sportive offre un vaste réseau de communication, elle permet de dépasser les clivages. Certes, il ne suffit pas de se rencontrer pour s'aimer, mais au moins ne demeure-t-on plus étranger l'un à l'autre. La complicité entre adversaires qui se rencontrent pour la première fois oblige chacun à mettre sa confiance dans le mystère de l'autre.

La haine barbare occupe à nouveau l'actualité. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à l'amour pour contrecarrer la haine, le respect suffit. Mais, pour se respecter, encore faut-il se connaître et la rencontre sportive permet à chacun de ne plus être barbare à l'autre. On

pourrait même dire que l'olympisme est la manifestation la plus universelle de la laïcité : le respect des idées ou des jugements, des pensées ou des sentiments, des convictions ou des croyances... Il s'agit de comprendre que ce sont nos différences qui nous rendent égaux au sein d'une même humanité.

L'extrémisme est l'antithèse de la culture. D'un côté il n'y a qu'une loi qui supprime toute possibilité de choix, de l'autre il y a l'autonomie qui permet de faire ses propres choix. D'un côté une dictature liberticide, de l'autre la possibilité offerte à chacun de faire bon usage de sa liberté.

C'est la culture qui vaincra l'obscurantisme, utiliser l'olympisme comme vecteur d'éducation est un moyen d'y parvenir.

PRÉAMBULE

Les signataires du présent Appel,

Considérant que l'éducation est reconnue internationalement comme un processus qui doit permettre le plein épanouissement de la personnalité, libérer les êtres humains de la peur et de l'obscurantisme, renforcer le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales; donc permettre aux gens de participer effectivement à une société libre, fraternelle, durable et tolérante , où règne le principe de l'amitié entre toutes les communautés, sans distinction de religion, de culture, d'ethnie ou de nationalité ;

Reconnaissant que cette définition correspond à la vision de l'éducation qu'envisageait le baron Pierre de Coubertin sous la forme d'une philosophie de vie : l'Olympisme;

Rappelant le rôle du Mouvement olympique dans la diffusion et la promotion de cette philosophie, l'autorité de l'État quant à la définition des politiques d'éducation, ainsi que l'importance structurelle des institutions scolaires pour le développement global et harmonieux de l'Être humain ;

Prenant en compte la capacité de l'Olympisme à comprendre et à faire face à la fragilité existentielle de la Personne, en utilisant le sport comme catalyseur d'un état d'esprit particulier, capable de restaurer la dignité de l'Homme et de le conduire sur le chemin de la victoire sur l'adversité et sur celui du progrès de l'espèce, dans un contexte de respect et de promotion du prochain tout en préservant la réalité environnementale ;

Et convaincus que l'éducation à travers l'Olympisme, menée principalement chez les jeunes, revêt, de par sa capacité d'inspiration, une importance pédagogique essentielle ; Convient de s'engager à respecter et à poursuivre, dans le cadre de leurs pouvoirs, objet et influence, les principes inscrits dans cet Appel, en gardant toujours à l'esprit les rêves de Coubertin et l'espoir d'un avenir radieux pour l'Humanité.

PARTIE I

VALEURS

1. La construction pédagogique, proposée par Pierre de Coubertin, aspire à un idéal spirituel - fondé sur le désir constant d'amélioration personnelle et sociale et renforcé par la pratique sportive - qui ne peut jamais être considéré comme la propriété d'un peuple ou d'un âge en particulier, mais plutôt comme un référentiel de valeurs, d'attitudes et de principes relatifs au progrès de l'espèce humaine.

2. La Paix sous-tend la pratique de la philosophie de l'Olympisme et constitue un état indispensable au développement intégral et harmonieux de l'Homme.

3. À la lumière de la dimension humaniste de l'Olympisme, le sport acquiert un sens particulier orienté vers le développement personnel et social de l'Homme, en tant que diffuseur de valeurs et activateur d'un état d'esprit spécial, capable de conduire à la victoire sur l'adversité et au progrès de l'espèce humaine, dans un contexte de respect et de promotion des autres, lié à la construction d'une société pacifique et universelle, soucieuse de la dignité humaine, de la protection de l'environnement et de l'inclusion de la différence.

4. L'Être humain est un tout unique et indivisible, de sorte que l'éducation en accord avec les valeurs de l'Olympisme aura toujours en vue sa plénitude et son équilibre harmonieux, ses aspirations et ses capacités, et même si elle peut reconnaître des compétences particulières dans un certain domaine, elle ne permettra jamais que cette compétence puisse entraver le développement des autres.

5. La Personne avec handicap physique ou mental a le même droit à une éducation complète avec des conditions appropriées à son développement global, pour atteindre le plus grand degré d'autonomie, de développement personnel et d'intégration sociale possible.

6. L'Olympisme implique pour l'Être humain l'exigence de traiter avec respect et considération toutes les formes de vie et l'Environnement, pilier du Mouvement olympique,

prévenant des dommages écologiques et prônant une gestion responsable des ressources, en vue de promouvoir le développement durable, la réduction de la pollution et la protection des attentes des générations futures.

7. Tout Être humain, en particulier les enfants, doit être protégé contre toutes les formes d'exploitation, d'ingérence ou de déviance, qui menacent le développement complet et harmonieux de son être.

8. La poursuite du bonheur est innée à la nature humaine et l'éducation au travers de l'Olympisme aura toujours un rôle actif dans ce processus.

PARTIE II

VECTEUR HUMANISTE D'ÉDUCATION

1. L'Être Humain, dans sa relation avec lui-même, avec les autres et avec l'environnement, est l'objet principal de l'Olympisme qui a l'éducation pour instrument d'action privilégié.

2. La dimension humaniste de l'Olympisme demande l'adoption de méthodes d'enseignement et la définition de parcours académiques qui favorisent le développement global et harmonieux de chacun.

3. L'éducation par l'Olympisme, par sa capacité à influencer positivement la personnalité, le comportement et le développement de l'esprit, doit accorder une attention particulière à l'enseignement primaire.

4. L'éducation par l'Olympisme vise un enseignement diversifié, pratique, pluraliste et attrayant, capable d'inspirer les élèves en fonction de ce qui constitue les devoirs fondamentaux de l'éducateur et qui se matérialise dans le développement physique, mental, spirituel, moral et social de la Personne humaine, dans la protection de l'environnement, la

préservation des attentes des générations à venir et la promotion d'une culture de diversité et de paix universelle.

5. Considérant l'Être humain comme une pierre brute en attente d'être travaillée, l'esprit humaniste sous-jacent à l'Olympisme met l'accent sur l'apprentissage et l'acquisition de compétences clés, considérant les moments d'évaluation non comme une fin, mais comme des opportunités de réorganisation, en vertu d'un processus d'évolution permanente et toujours inachevé.

6. L'Olympisme implique la reconnaissance des besoins éducatifs particuliers de chaque élève et donc l'adoption de mesures spécifiques, visant à surmonter les difficultés d'apprentissage, qui se manifestent dans tous les domaines du développement humain.

7. La pédagogie promue par l'Olympisme suppose une culture d'autorégulation, d'excellence, d'amitié et d'admiration des autres, où les échecs, bien qu'individuels, concernent l'ensemble, et les réussites prises comme sources d'inspiration par ceux qui ne les ont pas encore atteintes.

8. L'éducation par l'Olympisme cherche l'encouragement et le développement de la pensée critique, par la liberté de créer et d'innover et par le libre accès au sport et à la culture, sans restrictions. Dans ce cadre, s'imposent aussi le droit à la liberté d'expression et d'information, la notion qu'à chaque droit correspond un devoir, la valeur de l'exemple et la capacité à pardonner, tolérer, comprendre, partager et intégrer.

PARTIE III

VECTEUR UNIVERSALISTE D'ÉDUCATION

1. L'éducation, en accord avec les principes humanistes et universalistes de l'Olympisme, doit viser au plein épanouissement de la personnalité, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations, populations, ethnies et communautés culturelles ou

religieuses, assurer la promotion d'une culture de la paix et de l'aspiration humaine à une nation universelle, défendant le principe que la plus grande richesse de l'Humanité réside dans sa diversité et le respect des droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

2. En vertu du principe évoqué au paragraphe précédent, l'éducation par l'Olympisme promouvra et respectera la multiplicité des ethnies, religions, coutumes, langues, traditions et autres éléments culturellement spécifiques qui font que chaque communauté humaine est unique.

3. Est inacceptable toute forme de discrimination contre une personne, une ethnie, une religion, une race, un peuple, une culture ou un pays, quelles qu'en soient les raisons. L'éducation par l'Olympisme doit toujours être exercée dans le contexte culturel de ses destinataires, y compris par l'utilisation d'exemples, de statistiques, ou d'autres pratiques qui, par leur familiarité ou tradition, inspirent les étudiants dans les conceptions proposées par la philosophie de l'Olympisme.

PARTIE IV

LA FONCTION PÉDAGOGIQUE DU SPORT

1. Le Sport, en accord avec les valeurs humanistes de l'Olympisme, suppose la culture habituelle, volontaire et émulative de l'effort physique, caractérisée par la compétition régulée entre concurrents ou du pratiquant avec lui-même, en tant que source d'inspiration et d'amélioration, où le parcours est aussi important que le dénouement, facilitant le développement personnel et social de l'Être humain.

2. L'observation des règles, le refus de la fraude, le respect de soi-même, des opposants, des arbitres et de tous les autres acteurs du sport, ainsi qu'un comportement courtois, fondent la pratique sportive.

3. Le Sport, par son importance en tant que source de progrès, notamment dans les domaines de la culture scientifique, de la culture littéraire et philosophique et de l'éthique, devrait être particulièrement pris en compte par les éducateurs, à la lumière de la dimension humaniste de l'Olympisme.

4. Chaque individu a le droit d'accéder à la pratique sportive de façon gratuite et stimulante, adaptée à son état physique et mental.

5. La compétition sportive, cherchant à satisfaire les objectifs de l'Olympisme, doit toujours avoir sous-jacent le concept du « partenaire antagoniste », l'adversaire étant le partenaire indispensable. Dans cette mesure, les événements individuels seront encouragés, dans le but de souligner la victoire personnelle sur la victoire comparative, et les manifestations collectives auront pour objectif, entre autres, la promotion de l'entraide, de l'esprit d'équipe, de la communication, de la sociabilité et de la prépondérance du collectif sur l'individuel.

6. La fonction pédagogique du sport demande également une attention particulière à ce qui est « savoir gagner », mettant l'accent sur l'humilité dans la joie du succès et « savoir perdre », sans rancune, mais envisageant une possibilité d'amélioration, dans la certitude que le succès et l'échec forment un équilibre continu qui est une métaphore de la vie.

7. Tous les acteurs du sport, notamment les pratiquants, les clubs, les arbitres, les officiels, les entraîneurs, les médecins, les dirigeants, les agents, les organisateurs et les sympathisants, entre autres, doivent s'efforcer de promouvoir et de mettre en œuvre activement, les principes énoncés dans les paragraphes précédents, ayant toujours en tant que valeur maximale, le principe contenu dans la partie I, 7^{ème} paragraphe, du présent Appel.

PARTIE V
LA FONCTION PÉDAGOGIQUE DE LA CULTURE

1. L'éducation par l'Olympisme suppose le droit de toute personne à développer sa personnalité et à exprimer son identité et sa pensée à travers la culture. Il s'agit du développement de l'esprit, de la pensée critique et de la créativité par le biais d'un processus de perfectionnement de l'intellect, visant l'humanisation, la motivation et l'éclaircissement progressif de l'individu contre la peur, l'obscurantisme et l'immaturité.

2. Le respect et la promotion de la richesse et de la diversité culturelle des peuples sont innés à la dimension humaniste de l'Olympisme.

3. L'Olympisme exige la liberté d'expression et le libre accès de tous à la culture, sans censure ou intrusion qui limiterait le libre arbitre de chacun.

4. L'échange et le partage culturel sont des éléments clés dans la promotion de la compréhension entre les peuples et dans la réalisation d'une culture de Paix universelle.

PARTIE VI
APPEL AU MOUVEMENT OLYMPIQUE

1. Considérant le rôle du Mouvement olympique, héritier de l'apport humaniste et pédagogique de Pierre de Coubertin, acteur de la construction d'un monde meilleur et pacifique en accord avec l'Olympisme et ses valeurs, les signataires appellent à une plus grande sensibilité et un effort plus intense dans l'approche des attentes et des espoirs de l'Être humain, notamment par l'éducation.

2. Suite à cet appel, il est considéré comme de la plus haute importance de reconnaître les autorités nationales tutélaires de l'éducation, de la culture et du sport, aussi bien que les institutions d'enseignement elles-mêmes, ainsi que les professeurs et les éducateurs, comme partenaires clés dans la diffusion et la mise en œuvre du processus humaniste et universaliste inhérent à l'éducation par l'Olympisme.

3. Dans ce contexte, il sera fondamental de renforcer les compétences et les capacités d'intervention de l'Académie Internationale Olympique, des Académies Nationales Olympiques et des institutions dédiés à l'éducation par l'Olympisme, comme interlocuteurs privilégiés entre le Mouvement olympique et les autorités scolaires nationales de chaque État.

4. Les signataires exhortent les Comités Nationaux Olympiques à assurer aux Académies Nationales Olympiques la liberté d'action et l'octroi des ressources nécessaires à l'exécution effective des programmes et des initiatives d'éducation par l'Olympisme sur leur territoire national.

5. Rappelant son objet, nature et vocation, il est recommandé que soit confiée aux Académies Nationales Olympiques la mission d'éduquer les athlètes participants aux Jeux Olympiques et de les sensibiliser à leurs devoirs en tant qu'ambassadeurs porte-parole de l'Olympisme et de l'éducation olympique.

6. Dans une logique d'approche et de meilleure compréhension de ce qui constitue la dimension humaniste de l'Olympisme, il est proposé que le Mouvement olympique joue un rôle plus actif dans la création et le développement d'institutions dédiées à l'éducation par l'Olympisme, tels que les musées olympiques, les centres d'études olympiques, les bibliothèques olympiques ou les mouvements de diffusion de l'éducation à travers l'Olympisme, notamment par des partenariats avec les institutions scolaires, l'Etat ou la société civile.

PARTIE VII
APPEL À L'ÉTAT

1. Dans la cadre de ce document, sont considérées parties intégrantes de l'État, toutes les autorités et tous les organismes publics impliqués dans l'administration publique, directement et indirectement, en y incluant les ministères, les municipalités, les régions ou les instituts publics.

2. Considérant l'intérêt de l'État à développer, pour chaque génération, les facultés physiques, intellectuelles et morales et à contribuer ainsi au perfectionnement général et graduel de ses citoyens, les signataires invitent les autorités publiques, dans la mesure de leurs ressources disponibles, à prendre toutes les initiatives législatives, administratives ou autres nécessaires à la diffusion et à l'exécution des principes humanistes et universalistes proclamés dans cet Appel, notamment :

- a) Promouvoir une éducation publique et universelle, visant à un développement harmonieux des facultés physiques, intellectuelles et morales.
- b) Assurer pour tous un accès libre et gratuit au sport, à la culture et à l'éducation.
- c) Favoriser l'établissement de modèles intégrés et motivants de sport, en tant que Droit universel, en particulier à travers la mise en œuvre d'un programme de « Sport scolaire » et d'un autre de « Sport pour tous ».
- d) Valoriser le rôle éducatif de l'Olympisme, à travers son insertion dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, sur la base des principes contenus dans les parties I à V du présent document.
- e) Encourager, reconnaître, soutenir et récompenser les bonnes pratiques dans un cadre de promotion et de diffusion de la dimension humaniste de l'Olympisme.
- f) Financer le Mouvement olympique sur la base d'initiatives éducatives développées par ses membres, en particulier par les Académies Nationales Olympiques, et pas seulement en raison de la performance sportive des athlètes nationaux.

g) Soutenir la création et le développement des institutions dédiées à l'éducation à travers l'Olympisme ou à la promotion de la dimension humaniste de l'Olympisme, et l'établissement de partenariats entre elles, les autorités scolaires et le mouvement associatif, en collaboration avec le Mouvement olympique.

3. Selon la définition des politiques publiques en matière d'éducation, les signataires exhortent l'État à s'efforcer d'encourager et de soutenir activement les initiatives menées ou prônées par le Mouvement olympique, visant à éclairer et promouvoir le progrès humain inhérent à l'éducation par l'Olympisme.

PARTIE VIII

APPEL AUX INSTITUTIONS SCOLAIRES

1. Les signataires reconnaissent aux institutions scolaires leur statut de pilier fondamental à l'émancipation et au plein épanouissement du Citoyen ainsi que leur compétence technique et humaine appropriée à mettre en pratique l'approche éducative suggérée dans ce document.

2. À la lumière des valeurs de l'Olympisme, les signataires encouragent les étudiants à reconnaître en l'éducateur la figure d'un maître, et le montrer par une conduite empreinte de considération, respect et cordialité mutuels.

3. Considérant le « Sport scolaire » comme un moyen privilégié de diffusion et de mise en œuvre de ce qui constitue la fonction pédagogique du sport, ils appellent à sa reconnaissance et à sa promotion, en tant qu'élément fondamental de la vie scolaire.

4. Les signataires exhortent les institutions scolaires à mettre en pratique, dans leurs institutions, les valeurs et principes reconnus dans les parties I à V du présent Appel, sensibilisant les élèves, les enseignants, les parents, ainsi que toute la communauté scolaire pour l'importance de cette cause.

PARTIE XI
APPEL À LA COMMUNAUTÉ

1. Pour leur rôle, qualité et influence, en tant qu'éducateurs, les signataires rappellent aux parents et tuteurs l'importance de promouvoir, chez leurs enfants, les valeurs et les principes énoncés dans le présent Appel, notant que le sport, pratiqué selon la dimension humaniste de l'Olympisme, harmonieusement intégré avec la culture et l'éducation, contribue de façon décisive à un développement supérieur des jeunes, en augmentant leurs chances d'accomplissement personnel et social.

2. Les signataires affirment le rôle fondamental du bénévolat associatif en tant qu'engagement libre et démocratique envers la communauté, concernant la propagation de la pratique sportive, la préparation des jeunes à découvrir des valeurs et à prendre des responsabilités, la gestion en commun d'activités, le plaisir du partage, entre autres, dans la mesure où la prévalence d'un esprit éclairé, motivé, innovateur et intégrateur constitue une source de perfectionnement général, progressif et permanent de la société et de l'Homme.

3. Considérant leur capacité d'influence dans la société d'aujourd'hui, les signataires exhortent les médias à promouvoir et à diffuser, notamment par des émissions, des rapports ou des actions publicitaires, les principes et les valeurs contenues dans le présent Appel, en vue de l'éclaircissement et le développement de l'espèce humaine.

4. La Communauté, en tant que garant fiduciaire d'un contrat social qui vise à élargir et renforcer le travail pédagogique entrepris par les écoles, est invitée à agir de telle sorte que ses membres reconnaissent et comprennent progressivement la dimension humaniste de l'Olympisme, comme important élément de changement et d'amélioration, personnel et social, pour la construction d'un monde meilleur.

PARTIE XII
ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce document entrera en vigueur immédiatement lors de la session de signature, prévue à Paris le 30 Avril 2015.